



Communiqué de presse

Rennes, le 4 mai 2023

Réunion publique d'information sur l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route départementale 82 et de la zone artisanale des Olivettes à Melesse

Le Département d'Ille-et-Vilaine, la commune de Melesse et la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné organisent, le 4 mai, une réunion publique d'information sur l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route départementale 82 et de la zone artisanale des Olivettes, à Melesse. Cet ouvrage est prévu dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière et de la création d'une zone d'activité communautaire au lieu-dit Les Olivettes.

Les collectivités partenaires de cet aménagement ont saisi l'opportunité de ce chantier pour intégrer d'autres réalisations de travaux telles que :

- L'amélioration du réseau d'assainissement d'eau pluviale sur ce secteur
- La création d'une aire de covoiturage à proximité directe du giratoire
- La réfection de la couche de roulement des chaussées de la RD 82 entre le giratoire de l'Épinette et le futur giratoire des Olivettes sur un linéaire de 2 km

En conséquence, l'intégration de l'ensemble de ces travaux complémentaires à ceux relatifs au giratoire prévu initialement, porte le montant global des travaux à hauteur de 1 277 000 € HT. Ces travaux complémentaires sont financés de façon distincte selon leur nature, par les différentes collectivités maîtres d'ouvrage.

❖ **Les travaux du giratoire**

Montant actualisé des travaux : 600 000 € HT

La répartition financière est de :

300 000 € pour le Département (50%)

150 000 € pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (25%)

150 000 € pour la commune de Melesse (25%)

❖ **Les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement pluvial**

Montant des travaux : 210 000 € HT

La répartition financière est de :

105 000 € pour le Département (50%)

52 500 € pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (25%)

52 500 € pour la commune de Melesse (25%)

❖ **Les travaux de l'aire de co-voiturage**

Montant des travaux : 50 000 € HT

La répartition financière est de :

25 000 € pour le Département (50 %)

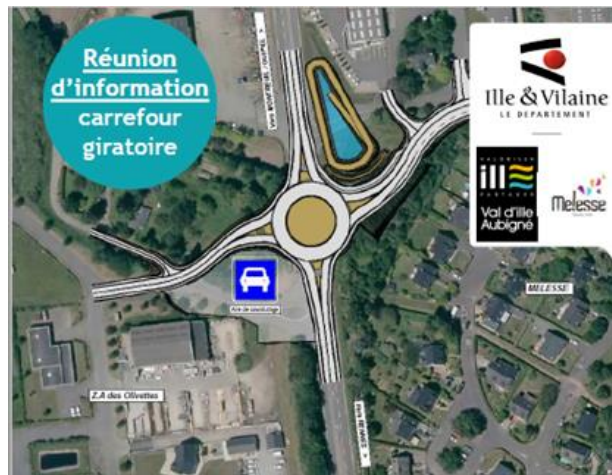
25 000 € pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (50 %)

❖ **Le renouvellement du revêtement de la RD 82 par un enrobé phonique**

Montant des travaux : 377 000 € HT

Financement par le Département à 100 %

Ce nouveau carrefour giratoire remplacera le carrefour existant, situé à l'intersection de la route départementale 82 et de l'avenue des Tilleuls. Les études de définition du projet de carrefour giratoire s'achèvent et le lancement des travaux est envisagé à l'automne 2023. La durée des travaux est estimée à 5-6 mois.



❖ **Un giratoire pour sécuriser les accès aux zones d'activités**

Le giratoire sera réalisé pour sécuriser les accès à la zone artisanale actuelle, côté est de la route départementale 82, et ceux dans un avenir proche, de la future zone artisanale côté ouest. D'un rayon de 20 mètres, le giratoire comportera 4 branches (2 branches pour le raccordement à la route départementale 82 nord et sud et 2 branches pour le raccordement des dessertes des zones artisanales ouest et est). 3 sas sont également prévus pour les traversées piétonnes et cyclables.

❖ **Une amélioration du réseau d'assainissement pluvial**

Suite au diagnostic établi pour les études hydrauliques du carrefour, il a été constaté qu'un redimensionnement des conduites d'assainissement des eaux pluviales s'avérait nécessaire sur ce secteur. Les collectivités partenaires ont ainsi saisi l'opportunité des travaux du giratoire pour inclure les travaux d'assainissement pluvial. Cette optimisation de regroupement de travaux évite une intervention sur le réseau routier après réalisation d'un aménagement neuf et limite la gêne aux usagers.

Par ailleurs, la configuration existante des différentes voies à rétablir au giratoire, a été une contrainte pour l'implantation de ce carrefour. Le raccordement de la branche est a nécessité le déplacement et le redimensionnement du bassin de rétention d'eau pluviale du lotissement communal situé à l'est du carrefour. Afin de répondre aux normes environnementales actuelles, le volume de stockage du futur bassin est 6 fois supérieur à celui du bassin actuel, permettant ainsi de réduire d'autant l'impact de l'urbanisation existante sur le bassin versant.

❖ **La création d'une aire de covoiturage**

Au vu de la disponibilité d'un terrain situé dans le domaine public à proximité du giratoire, les collectivités partenaires ont opté pour l'aménagement à cet emplacement, d'une aire de covoiturage, évaluée à 45 places de stationnement. Cette réalisation est une opportunité pour le covoiturage de court trajet.

❖ **La réfection du revêtement d'une portion de la route départementale 82**

Une réfection de la chaussée de la route départementale 82 s'avère nécessaire de par l'usure du revêtement existant entre le giratoire de l'Épinette et le giratoire des Olivettes. Cette opération d'entretien a été ajoutée aux travaux de l'opération afin d'optimiser les coûts et limiter la gêne aux usagers par un chantier unique. Du fait de la proximité de l'urbanisation, le revêtement sera à caractéristique phonique afin de diminuer les nuisances sonores actuelles générées par le roulement des pneus sur la chaussée.

❖ **Une future voie cyclable en bordure du giratoire**

Ce projet a été également étudié de façon à prévoir des surfaces de terrains suffisantes, au niveau du giratoire, pour insérer une future voie cyclable en bordure ouest du giratoire, connectée à l'aire de covoiturage. Il s'agit d'une voie cyclable qui relierait Montreuil-le-Gast à Melesse jusqu'à Saint-Grégoire. Cette liaison cyclable serait à haut niveau de service afin de répondre au besoin des déplacements du quotidien. Les études de cette liaison cyclable portées par le Département d'Ille et Vilaine vont être engagées prochainement.

❖ **Une prise en compte renforcée de l'environnement**

Un projet de plantations est intégré à l'opération en substitution des arbres devant être abattus pour la réalisation du giratoire. Le merlon situé en bordure du lotissement, sera maintenu à l'identique, côté maisons. De même, une campagne de mesures de bruit a été réalisée en amont des travaux afin de comparer la situation sonore existante du secteur avec la situation future suite à la mise en service du giratoire.

❖ **Une opération inscrite dans le plan Mobilité 2025 du Département**

L'opération giratoire route départementale 82/zone artisanale des Olivettes s'inscrit dans le plan de relance du Département voté en session de septembre 2020, en tant qu'opération de sécurité.

Repères chiffrés

- **Maître d'ouvrage** : Le Département d'Ille-et-Vilaine,

la Communauté de communes Val d'Ile-Aubigné et la commune de Melesse

Coût prévisionnel de l'opération globale : 1 277 000 d'euros HT

Giratoire - assainissement-aire de covoiturage- réfection chaussée RD 82

Financement de l'opération réparti par nature de travaux entre les collectivités partenaires. (Voir détails ci-dessus)

Début des travaux : automne 2023/ **Durée des travaux** : 5-6 mois

Informations pratiques :

Réunion publique d'information

Jeudi 4 mai 2023 à 19h

A la Mairie de Melesse- Salle Iris
Ouverture des portes à partir de 18h30